

Les partenaires

Les unités de soins palliatifs :

- Centre gérontologique
Saint-Thomas-de-Villeneuve 04 42 17 11 11
- La Maison 04 42 65 73 60
- CH Salon 04 90 44 94 95
04 90 44 91 21
- Clinique Sainte-Élisabeth 04 91 18 91 99
- Hôpital Timone adultes 04 91 38 57 08
04 91 38 73 77
- Hôpital Saint-Joseph 04 91 80 68 33

Les équipes mobiles de soins palliatifs : (intra et inter établissements)

- Allauch, Aubagne, La Ciotat 04 91 10 46 96
- CH Aix-en-Provence 04 42 33 99 09
- CH Salon 04 90 44 94 95
- CH Martigues 04 42 43 21 46
- Hôpital Timone adultes 04 91 38 45 51
- Hôpital Nord 04 91 96 57 38
- Hôpital Saint-Joseph 04 91 80 68 33
- Hôpital Européen 04 13 42 70 77
- Institut Paoli-Calmette 04 91 22 33 33
- Centre gérontologique de Montolivet 04 86 57 81 03

Les lits dédiés en soins palliatifs :

- Hôpital privé Clairval 04 96 19 62 30
- CH Arles 04 90 49 29 52
- CH Allauch 04 91 10 10 17
- CH Martigues 04 42 43 21 46
- Centre gérontologique de Montolivet 04 91 12 74 88
- SSR Saint-Christophe 04 42 65 26 26
- SSR Le Méditerranée 04 42 95 75 00
- SSR Les Oliviers 04 42 61 78 00
- SSR Roger Duquesne 04 42 33 50 80

Les partenaires (suite)

Le réseau soins palliatifs ReSP13 :

- Téléphone : 04 42 99 08 04
- e-mail : resp13@wanadoo.fr

Il optimise la prise en charge des patients en soins palliatifs, en assurant une coordination médicale et sociale, ville / hôpital.

Les structures d'hospitalisation à domicile en soins palliatifs :

- HAD CH Aix-en-Provence 04 42 33 90 78
- HAD Aubagne 04 91 84 72 62
- HAD Bouches-du-Rhône Est 04 91 44 40 02
- HAD Clara Schuman 04 42 29 45 10
- HAD Istres 04 42 47 62 90
- HAD Montolivet 04 91 12 75 63
- HAD Mutualiste Martigues 04 42 49 91 65
- HAD Saint-Joseph 04 91 80 70 20
- Hôpital au foyer La Ciotat 04 42 71 80 09
- Hôpital La Conception Marseille 04 91 43 53 00
- Soins Assistance Marseille/Martigues 04 96 20 66 66

Les équipes territoriales de soins palliatifs à domicile :

- Centre gérontologique
Saint-Thomas-de-Villeneuve 04 42 17 17 75
- Clinique Sainte-Élisabeth 04 91 18 90 16
- CH Salon 04 90 44 90 84
- Hôpital Saint-Joseph 04 91 80 68 33
- La Maison 04 42 65 73 60

Le service social de la CARSAT :

- **3646** Service 0,06 €/min
+ prix appel



L'Assurance Maladie en ligne

ameli.fr



Les prestations dans le cadre des soins palliatifs à domicile

L'Action Sanitaire et Sociale
de la CPCAM
des Bouches-du-Rhône

Qui est concerné ?

Ce dispositif est ouvert aux **personnes malades en phase terminale** prises en charge à domicile dans le cadre d'une hospitalisation à domicile (HAD), d'une équipe mobile de soins palliatifs ou d'un réseau spécialisé (Ré.S.P 13...).

Sont exclues de ce dispositif les personnes âgées sans pathologie clairement définie.

Les personnes doivent être affiliées à la CPCAM des Bouches-du-Rhône ou à une section locale mutualiste (MGEN, MG, Mutuelle de la fonction publique, INTERIALE, LMDE, MEP, Municipaux).

Quelles prestations ?

Dans le cadre d'un budget annuel limitatif, la CPCAM peut financer :

1. Les interventions d'un garde-malade

Il s'agit d'une **aide de dépannage** permettant de soulager ponctuellement l'entourage familial faisant face à une situation difficile ou devant s'absenter momentanément. Ce dispositif ne vise donc pas à dédommager un aidant familial.

Le garde-malade est un professionnel formé pour veiller au confort physique et moral de la personne. **Son action ne peut en aucun cas se substituer aux intervenants pratiquant les soins ou à une aide ménagère.**

En fonction du niveau de ressources du foyer, la CPCAM prend en charge 85% ou 90% des frais de garde-malade, dans la limite d'un plafond.

2. Les dépenses de fournitures, accessoires, et médicaments

non remboursables ou dont le tarif de remboursement est inférieur au prix public, si elles sont médicalement justifiées.

Quelle démarche ?

1. Pour obtenir une prise en charge des frais de garde-malade

- **Établissement d'un certificat médical** par le médecin hospitalier ou traitant mentionnant la nécessité d'une assistance rapide de gardes-malades à domicile dans le cadre de soins palliatifs à domicile.
- **Transmission à une structure de gardes-malades conventionnée** avec la CPCAM ou appel à une assistante sociale de l'HAD ou de la CARSAT.
- **Évaluation à domicile** des besoins par l'assistante sociale ou la structure et constitution du dossier.
- **Communication du dossier de demande** d'aide au domicile (imprimé Réf. : 94 23 002) au service Action Sanitaire et Sociale de la CPCAM pour accord par mail : MP111301-demande-aide-au-domicile@cpam-marseille.cnants.fr puis par courrier, et mise en place du dispositif possible dans les 48h.
- **Notification de la décision de prise en charge** par la CPCAM.

La part des dépenses de garde-malade à domicile prise en charge par la CPCAM est directement remboursée à la structure conventionnée sur présentation d'une facture détaillée.

2. Pour obtenir une prise en charge des frais de fournitures, accessoires ou médicaments

- remplir et envoyer l'imprimé de demande de prestation sociale exceptionnelle en joignant la prescription médicale, le devis ou la facture et l'avis d'imposition au service ASS de la CPCAM.

Les structures de gardes-malades conventionnées par la CPCAM

*liste actualisée au 15 janvier 2018 susceptible d'évolution.

Marseille

- Aide aux familles (*pas d'intervention la nuit*) 04 91 78 04 49
- Arcade assistance services 04 88 699 699
- Assistance familiale 04 91 91 27 27
- Amical 04 91 15 71 76
- Nurse alliance / DomusVi domicile 04 27 04 27 63
- Soins assistance 04 96 20 66 80
- Sauvegarde 13
 - Antenne sud 04 91 81 25 12
 - Antenne Nord 04 96 15 11 77
- Petit Fils Génération CC 06 73 64 53 96

Bouches-du-Rhône

- ADMR (hors Marseille) 04 90 92 55 30
- ADAR 04 42 95 28 68
- Bien à la maison 04 42 38 01 35
- Tendre une main 06 09 95 79 35

Zones Aubagne, Est de Marseille

- Aide aux familles (*pas d'intervention la nuit*) 04 91 78 04 49
(+ Pennes Mirabeau et Septèmes)
- AGAFPA 04 42 12 61 67
- Arcade assistance services 04 88 699 699
- Assistance familiale 04 91 91 27 27
(+ Pennes Mirabeau et Septèmes)
- Horizon bleu 0811 460 616
- O2 Home services 04 42 01 73 92
- Soins assistance 04 96 20 66 80
(uniquement Pennes Mirabeau et Septèmes)

Zone Aix-en-Provence

- AGAFPA 04 42 12 61 67
- Arcade assistance services 04 88 699 699
- Amical 04 91 15 71 76
- Nurse alliance / DomusVi domicile 04 27 04 27 63
- Petit Fils Génération CC 06 73 64 53 96

Zones Val de Durance, Salon-de-Provence

- Amical 04 91 15 71 76

Zones Côte bleue, Étang de Berre, Port-Saint-Louis du Rhône

- Arcade assistance services 04 88 699 699
- Famillage 04 42 80 80 80
- Soins assistance 04 96 20 66 80
(hors zone Port-Saint-Louis-du-Rhône)
- Assistance familiale 04 91 91 27 27
(uniquement Étang de Berre)
- Azae (groupe Armicile) 04 90 42 46 77

Zones Nord-Ouest et Ouest du département

- Osiris Plus 04 90 49 85 25
- Famillage 04 42 80 80 80
- Arcade assistance services 04 88 699 699